

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 août 2018 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

17 personnes assistent à la séance.

2018-08-174 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30

Adoptée à l'unanimité

2018-08-175 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2018-08-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-177 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUILLET 2018

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juillet 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2018-08-178 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juillet 2018 pour un montant total de 44 266.76 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-179 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G-100

Soumis : Projet du Règlement général numéro G-100.

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Ginette Prieur que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement général numéro G-100 étant un règlement uniformisé ayant pour objet de régir les nuisances, le stationnement, la circulation, la marche au ralenti du moteur des véhicules routiers, les activités, les commerces, la sécurité, la paix et l'ordre public, les animaux et les systèmes d'alarme intrusion.

Le projet de ce règlement est déposé par un membre du conseil Mme Ginette Prieur conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-08-180 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. MICHEL ROSS – RESPONSABLE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité nécessitent que le département de l'urbanisme puisse bénéficier d'un responsable de l'urbanisme régulier et à temps complet ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a souhaité offrir à M. Michel Ross un contrat de travail comme responsable de l'urbanisme et que ce dernier en a accepté les termes.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'accepter les termes du contrat de travail convenu avec le nouveau responsable du service de l'urbanisme et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de M. Michel Ross à titre de responsable de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-181 **AUTORISATION D'UN ÉVÈNEMENT – ÉGLISE SALUT ET DÉLIVRANCE DU 22 AU 26 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'Église Salut et Délivrance tiendra un rassemblement du 22 au 26 août prochain sur le territoire de la municipalité soit au 305 rue Béland ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la tenue d'un tel évènement sous réserve de limiter les inconvénients pour les citoyens résidant à proximité et que l'organisation respecte les exigences reliées à la sécurité du site et des personnes ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'Église Salut et Délivrance ont répondu aux exigences du Conseil et doivent transmettre et convenir avec les représentants du Service de Sécurité incendie des modalités du plan de sécurité de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser l'Église Salut et Délivrance à tenir un rassemblement du 22 au 26 août 2018, au 305 rue Béland.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-182 **AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX BILLETS POUR LE SPECTACLE DE LEVÉE DE FONDS DU 6 AVRIL 2019 – FONDATION ALZHEIMER**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Alzheimer a adressé au Conseil municipal les informations sur sa prochaine activité de levée de fonds qui aura lieu le samedi 6 avril 2019 au Théâtre Palace de Granby ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir les activités de la Fondation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de deux billets pour le spectacle de levée de fonds du 6 avril 2019 au Théâtre Palace de Granby, au coût unitaire de 85,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-183 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT AU CONGRÈS DE LA FQM 2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représentée au Congrès de la FQM de 2018 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mmes Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur à représenter la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription, les frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement de Mmes Jacqueline Lussier Meunier et Ginette Prieur les 20, 21 et 22 septembre 2018, à l'occasion du Congrès de la FQM qui se tiendra à Montréal.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-184

MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LE PAVILLON GÉVRY LUSSIER (PGL) ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT l'entente existante entre la Société d'habitation du Québec, le Pavillon Gévry-Lussier et la Municipalité de Ste-Cécile pour le Programme Accès Logis Québec pour les années 2016 à 2021, comme le confirme la résolution 2016-01-011 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec afin d'uniformiser ses ententes demande que ladite entente existante à Sainte-Cécile-de-Milton soit prolongée jusqu'à la fin mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable au prolongement de cette entente permettant le maintien de certains logements subventionnés de qualité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le Conseil accepte la prolongation de l'entente existante entre la Société d'habitation du Québec, le Pavillon Gévry-Lussier et la Municipalité de Sainte-Cécile-de Milton pour le Programme Accès Logis Québec jusqu'au 31 mars 2023 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents administratif pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-185

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ESTIMATION PRÉLIMINAIRE POUR MÉCANIQUE DU BÂTIMENT ET INGÉNIERIE – IMMEUBLE 112

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite réaménager et agrandir son immeuble situé au 112, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit obtenir une estimation préliminaire des coûts en ingénierie civile, structure, mécanique du bâtiment, électrique et mécanique, incluant l'évaluation des systèmes existants ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par TetraTech, bureau de Granby, sous la signature de M. David Foisy le 24 juillet 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de mandater la firme Tetra Tech pour réaliser un rapport et une estimation préliminaire des coûts en ingénierie pour une somme forfaitaire de 11 950.00 \$ excluant les taxes, le tout selon l'offre de services déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-186

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET ACCEPTATION DE LA GRILLE QUALITATIVE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter des modifications significatives à l'immeuble du 112 rue Principale pour répondre aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des mandats devront être confiés à des professionnels pour la préparation des plans et devis, préparation des documents d'appels d'offres et surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT le cadre légal municipal qui doit être respecté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis, documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux pour l'architecture et pour l'ingénierie pour les travaux identifiés par le Conseil pour l'immeuble du 112, rue Principale ;

D'accepter la grille d'évaluation et de pondération des offres conformes, qui a été soumise au conseil, qui sera partie intégrante des documents d'appels de proposition pour les services professionnels.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES CONFORMES

Partie 1		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D
ÉVALUATION QUALITATIVE					
CRITÈRES	Pondération	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1. Expérience et qualifications de la firme et des sous-traitants	25				
2. Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	30				
3. Chargé de projet	10				
4. Équipe de travail	15				
5. Connaissance du milieu et des infrastructures	15				
6. Qualité de l'offre de service	5				
Pointage total intérimaire	100	/100	/100	/100	/100
Note : Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.					

Partie 2				
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 %)				
Pointage final selon la formule suivante : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$				
Rang et adjudicataire				

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-08-187 **MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter des modifications significatives à l'immeuble du 112 rue Principale pour répondre aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des mandats devront être confiés à des professionnels pour la préparation des plans et devis, préparation des documents d'appels d'offres et surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres de services professionnels doit-être préparé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

DE mandater le Réseau Conseil des Sages pour la préparation des documents d'appels de proposition pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux pour l'immeuble du 112 rue Principale, pour un montant forfaitaire de 4 890.00 \$ plus taxes applicables, ce montant inclut les honoraires et les frais de déplacement, le tout selon les termes de l'offre de services soumise le 23 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-188 **AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE ENTRETIEN FOSSÉS ROUTE 137 ET INTERSECTIONS DE CERTAINS RANGS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite pour des motifs de sécurité faire réaliser à ses frais un entretien de débroussaillage de certaines sections de fossés le long de la route 137 ;

CONSIDÉRANT QUE la route 137 et ses emprises sont sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général M. Daniel Desnoyers à signer pour et au nom de la municipalité les formulaires de demandes de permission de Voirie auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de donner suite aux demandes du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-189 **TRAVAUX CONJOINTS DANS LE 3^E RANG OUEST AVEC LA VILLE DE SAINT-PIE – CONTRIBUTION AUX TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réaliser des travaux de correction du pavage dans le 3^e Rang Ouest, à la limite avec le territoire de la ville de Saint-Pie ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Pie a accepté de réaliser les travaux nécessaires et de partager à parts égales les coûts desdits travaux avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Pie a adopté la résolution no.13-08-2018 afin de donner le mandat pour réaliser ces travaux défrayés conjointement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser les travaux dans le 3^e Rang Ouest selon la proposition de la ville de Saint-Pie et d'accepter d'en défrayer 50 % des coûts soit 5 400.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-190 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2018**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juillet 2018 soit :

Bâtiment accessoire 3

Bâtiment agricole 1

Construction bâtiment principal 1

Démolition 2

Installation septique 1

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brûlage 2

Piscine / bain à remous 1

Rassemblement sur une place privée 1

Rénovation, réparation et modification 5

Pour un total de 18 permis et une valeur totale de 359 499.00 \$

2018-08-191 **ADHÉSION AU PROJET DE VIDANGE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES AUX RÉSIDENCES ISOLÉES NON DESSERVIS PAR LE SERVICE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* s'applique aux résidences isolées de six chambres à coucher ou moins et aux bâtiments et lieux qui produisent un débit total quotidien domestique d'au plus 3 240 litres ;

CONSIDÉRANT QUE le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska couvre seulement les résidences isolées de six chambres à coucher ou moins et les bâtiments municipaux ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le service régional de vidange des installations septiques de la MRC de La Haute-Yamaska ne couvre pas les bâtiments assimilables aux résidences isolées qui ne possèdent aucun logement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de certaines municipalités membres de la MRC de La Haute-Yamaska de faire dresser des bâtiments et lieux non couverts par le service offert par la MRC puis d'examiner l'opportunité de conclure une entente inter municipal, ou une délégation de compétence à la MRC, dans le but d'une éventuelle desserte de ces bâtiments et lieux ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, soucieux de protéger la santé publique et de préserver la qualité de l'environnement sur son territoire, désire s'assurer de la vidange de l'ensemble des fosses septiques de son territoire au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun de ressources pour développer cette expertise s'avère un choix judicieux pour mettre de l'avant ce nouveau service à moindres coûts tout en respectant la capacité des effectifs actuels de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'AUX fins de mettre en place le projet précité, la MRC de La Haute-Yamaska propose de déposer une demande au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

1. De confirmer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à participer au projet consistant à réaliser d'abord un inventaire des bâtiments assimilables aux résidences isolées qui ne possèdent aucun logement au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, puis de confier à la MRC de La Haute-Yamaska le mandat de procéder, par entente inter municipal ou délégation de compétence, à la vidange systématique de ces bâtiments ;
2. De désigner la MRC de La Haute-Yamaska à titre d'organisme responsable du projet aux fins du dépôt d'une demande au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-192

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

CONSIDÉRANT QUE la situation du terrain du 169, rue Principale, propriété de la Municipalité, et des travaux qui sont nécessaires afin de permettre sa mise en valeur ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des Municipalités met à la disposition des municipalités un Fond Vert, afin de supporter les projets de décontamination et de réhabilitation des sols.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que notre urbaniste-conseil soit mandatée pour préparer une demande de subvention auprès du Fond Vert de la Fédération canadienne des municipalités en regard de la décontamination du 169, rue Principale et que le Directeur général soit autorisé à déposer ladite demande de subvention dans les meilleurs délais et mandaté pour assurer avec notre urbaniste Conseil, Mme Geneviève Bessette, le suivi et le complément d'information de notre demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-193

MINISTÈRE DE LA FAMILLE - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE AUTORISATION DE SIGNATURE- CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille a accepté de soutenir financièrement la municipalité de Sainte-Cécile de Milton pour la mise à jour de sa politique familiale, pour un montant de 5 250.00 \$;

CONSIDÉRANT la demande de précisions des représentants du Ministère en regard de la résolution 2018-03-068.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser Mme Sonia Martel, Responsable Loisir, Culture et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton la convention d'aide financière 2017-2020 pour le Programme de soutien aux Politiques familiales ainsi que tout autre document donnant effet, ou pour assurer un suivi, à ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au début de la période de questions, M. le maire souhaite apporter des réponses à des sujets évoqués lors de la séance de juillet.

- Le stationnement dans nos rues la nuit en dehors de la période hivernale : M. le maire fait lecture d'un résumé des interdictions existantes, mais en conclusion aucune réglementation n'interdit le stationnement sur nos rues résidentielles la nuit en dehors de la période hivernale.
- Inventaire des bollards : L'inventaire a été réalisé, mais nous avons peu de matériel excédentaire en bon état. Il faudrait faire l'acquisition de matériel si l'on veut en mettre en place dans une nouvelle rue.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Acquisition du terrain de M. Marciano : La municipalité a fait l'acquisition du terrain qui inclut non seulement une partie de l'emprise de la nouvelle rue, mais également les lots en bordure de celle-ci, soit environ 8 terrains
- Le suivi des dossiers avec le MTQ : Ces dossiers ne semblent pas avoir évolué beaucoup, du moins, nous n'avons pas de nouvelles, on tente de les relancer.

Période de questions :

- Un citoyen demande si à la permission de voirie adressée au MTQ pour couper la végétation le long de la route 137 inclus aussi l'intersection du 5^e rang et de la route 211?

Le maire répond non et que l'on n'en prendra note et verra ce qui peut être fait.

- Un citoyen passe un commentaire sur l'installation du dos-d'âne sur la rue Lachapelle. Il souligne que quelqu'un l'a déjà accroché avec une remorque ou un poteau. Il signale que les affiches sont mises, mais que le dos-d'âne n'est pas encore peint.

Le maire prend acte du commentaire et la vérification sera faite auprès de l'entrepreneur pour la peinture si ç ne peut être fait dans les prochains jours on installera des cônes de sécurité. On va aller examiner le dos-d'âne et signaler la situation à l'entrepreneur.

- Un citoyen demande, combien la municipalité a payé le terrain de M. Marciano ?

Le maire répond 250 000\$

- Un citoyen mentionne que la municipalité a embauché beaucoup de professionnels pour l'immeuble de la Caisse, mais pourquoi pas d'architecte ?

Le maire répond que l'architecte a déjà été embauché.

- Un citoyen demande, qui est l'architecte ?

Le maire répond, Mme Caroline Denommée est l'architecte retenue.

- Un citoyen mentionne qu'il trouve que la végétation est importante dans la courbe du 6^e rang, il a l'impression que la coupe faite cette année est passablement haute.

Le maire répond, on va vérifier avec M. Paris et qu'habituellement le travail est bien fait.

- Un citoyen mentionne qu'il a vu le surplus de la municipalité pour la dernière année, il félicite le maire et le Conseil et demande si on ne pourrait pas être plus serré dans les prévisions ?

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond qu'il y a un surplus, effectivement, mais qu'en même temps, le taux de taxes et le budget ont diminué au cours des dernières années. Le conseil prévoit des travaux qui parfois sont reportés, comme les toitures de nos bâtiments. On bénéficie aussi d'aide financière pour des travaux tel que la route Beaugard, aide financière de plus de 150 000\$ qui n'était pas prévu. De plus, il arrive que l'on profite de conjoncture ou les coûts de réalisation sont moins élevés que prévu.

- Un citoyen demande, de combien est la marge de crédit de la municipalité est utilisé?

Le maire répond, considérant nos surplus, on ne se sert pas de la marge de crédit, ou très peu, en début d'année en attendant les premiers versements de taxes.

- Un citoyen demande, qui à la municipalité peut aller sur un terrain sans autorisation et sans permission ?

Le maire répond, l'inspecteur, mais on s'attend que lorsque les citoyens sont là, qu'il sonne à la porte et se présente.

- Un citoyen demande, est-ce que vous allez en appel d'offres bientôt pour le déneigement de nos rues, il commence à être tard pour les entrepreneurs?

Le maire et la direction indiquent que l'appel d'offres sera disponible dès mardi sur le site du SEAO.

- Un citoyen demande, vous n'aviez pas adopté une résolution en juin pour le déneigement que s'est-il passé?

Le maire répond, effectivement, il y a eu du retard.

- Un citoyen demande, qui peut vérifier quand des citoyens font des feux à ciel ouvert et que c'est trop gros et trop haut ?

Le maire répond qu'il ramène un sujet de la séance précédente. C'est le service des Incendies qui est chargé de l'application. Si c'est vraiment trop élevé, ils vont l'éteindre. La première fois c'est un avertissement et la seconde, il y a une amende.

M. Goyette mentionne que le préventionniste est avisé, s'il y a un appel et que les gens ont leur permis de brûlage, ils ne se déplaceront pas.

- Un citoyen demande pour le lignage de rues en 2018, c'était quoi la politique ? Il précise par la suite : pour les rangs ? Puis pour la route Beaugard Sud ?

Le maire répond que l'on va devoir vérifier ce qui a été fait et indiqué à l'entrepreneur.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Un citoyen mentionne que sur le 3^e rang Est, il y a des lignes pointillées alors qu'elles devraient être continues afin d'éviter les dépassements dans ce secteur.

Le maire répond, c'est un bon commentaire, on regarde le tout et on corrigera lors d'un prochain lignage.

- Une citoyenne mentionne qu'il y a des problèmes d'odeur chez elle causés par l'ouverture du nouveau restaurant. De plus, il y a du mouvement chez Carrosserie Milton et c'est inquiétant. Lorsque l'entreprise opérait, il y avait des odeurs de peinture très fortes.

Le maire répond qu'il s'agit de deux commerces. Pour le premier, on peut parler avec le propriétaire, pour le deuxième le Conseil n'a pas d'information.

- La citoyenne demande alors comment il se fait que tout un chacun puisse lancer des feux d'artifice à peu près n'importe quand ? Ce peut être dangereux pour le feu et c'est irresponsable pour le bruit le soir.

Le maire répond qu'il n'y a pas de règlement d'interdiction et que c'est à chacun d'être responsable.

2018-08-194 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 20

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier